

Petit à petit, les smartphones viennent défier les cahiers

■ Plutôt que de les interdire, pourquoi ne pas utiliser les smartphones ou les ordinateurs dans les classes ?

Son nom est énigmatique, mais il pourrait bien se forger une place dans les écoles et dans les classes. Le Byod (pour "Bring Your Own Device" ou "Apportez votre appareil numérique") est un des horizons possibles pour l'enseignement primaire et secondaire.

Avec le Byod, il s'agit de demander aux élèves d'amener leurs smartphones, leurs ordinateurs, leurs consoles connectées, leurs appareils photo ou leurs tablettes en classe pour les utiliser lors d'exercices pédagogiques spécifiques, comme l'élaboration de synthèses graphiques, ou la recherche d'informations.

Plutôt donc que de fermer les portes des écoles aux outils technologiques, l'enseignement obligatoire pourrait leur faire une place et en tirer parti, à l'instar de ce qui se passe déjà dans l'enseignement supérieur. Selon des expériences très timides en Belgique, mais plus répandues en France ou, surtout, au Canada, une telle intégration s'avère bénéfique, d'un point de vue pédagogique aussi bien pour l'élève que pour l'école.

De nombreux avantages

Peu connu, expliquait mercredi matin l'expert en numérique Sébastien Reinders lors de la quatrième édition du #EdTechForum organisé par la plateforme DigitalWallonia.be, le Byod se décline pourtant de multiples manières, en laissant plus ou moins de libertés à l'élève. Celui-ci peut ainsi amener à l'école l'outil qu'il souhaite, ou être obligé, par son enseignant, d'utiliser un appareil bien spécifique. Dans tous les cas, il s'agira de réaliser des exercices divers à partir d'outils qu'il manie au quotidien mais qu'il ne peut jamais utiliser en classe.

Un smartphone par exemple, que les élèves emploient à des fins privées, devient donc un outil qui favorise leur apprentissage et qu'ils apprendront à exploiter de manière plus consciente et responsable.

Si les perspectives du Byod sont importantes (collaboration accrue entre les élèves, entre les élèves et l'enseignant, apprentissage de l'accès à l'information sur des outils technologiques nouveaux, continuité entre l'école et le domicile...), sa mise en place demeure complexe.

Le Canada en premier de cordée

"Avec le Byod, confirme Sébastien Reinders, le professeur qui traditionnellement amenait le savoir, n'est plus le seul à le détenir. Il travaillera de manière plus collaborative avec des élèves", qui peuvent désormais accéder aux savoirs par d'autres voies.

"Un tel changement demande donc une réflexion importante et préalable au sein d'une école, poursuit l'expert. Il s'agira de la repenser d'un point de vue technique, de repenser la configuration d'une classe, la sécurité numérique d'un établissement scolaire, mais aussi d'informer les parents de manière adéquate, ou de revoir la formation et l'accompagnement des enseignants."

Difficile, cette révolution demeure cependant indispensable, fait implicitement comprendre Sébastien Reinders. Ne fût-ce que pour que l'école puisse toujours "préparer les citoyens de demain à mieux relever les défis auxquels ils devront faire face".

Complexe donc, l'idée du Byod a pourtant fait son

bonhomme de chemin au Canada, pays qui a mis en place une charte assez précise reprenant les conditions, les cadres d'utilisation, ou même la liste des sites internet souhaitables pour déjouer ne fût-ce que les inévitables difficultés disciplinaires.

L'enjeu de l'équité

Au-delà de ces conditions matérielles et pédagogiques, la question de l'équité s'avère incontournable. Que faire avec les élèves qui ne bénéficieraient pas des bons outils ?

"Une telle réflexion a été appliquée pour répondre à de tels besoins dans l'enseignement supérieur.

Et cela a marché, assure Sébastien Reinders. De nombreuses possibilités existent lorsqu'il faut aider une école ou un élève à acquérir du matériel. Pour autant, il faut sortir de la logique un ordinateur pour un élève. En fonction des activités pédagogiques, les outils à utiliser ne seront pas toujours les mêmes, et l'enseignant pourra permettre, à l'occasion de certains exercices, comme la rédaction d'une synthèse par exemple, de faire collaborer ensemble

plusieurs élèves."

D'autres réticences existent également. Il est par exemple évident que l'acclimatation à de tels bouleversements pédagogiques nécessitera un travail conséquent pour les enseignants.

C'est notamment à ces questions que s'attache le Pacte pour un enseignement d'excellence qui prépare une réforme de l'enseignement, et qui réfléchit à la question du Byod. Du côté de la Région wallonne, en charge des infrastructures, la réflexion est engagée également.

BdO

"Un tel changement demande une importante préparation."

SEBASTIEN REINDERS

Expert en numérique